



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Cinquante-deuxième session

Genève, 30 juin-3 juillet 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015

Rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif*

Résumé

Le présent rapport fait le bilan de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, qui s'est tenue les 25 et 26 mars 2014 à Madrid. Il résume les résultats des travaux que l'Équipe spéciale a menés au cours de la période 2014-2015, compte tenu des tâches qui lui avaient été confiées dans le plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/122/Add.2) et la stratégie à long terme (ECE/EB.AIR/ 106/Add.1).

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Participation.....	2	3
B. Organisation des travaux	3–6	3
II. Résumé des travaux de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale	7–12	4
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015 (ECE/EB.AIR.122/Add.2)	13–29	5
A. Élaboration de la version définitive du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles(ECE/EB.AIR/120) (point 2.3.1 du plan de travail).....	13–15	5
B. Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac de la CEE (EB.AIR/WG.5/2001/7) (point 2.3.3 du plan de travail)	16–19	6
C. Document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/119) (points 2.3.2, 2.3.5 et 2.3.9 du plan de travail)	20–22	7
D. Réduction des émissions d'azote par des changements de comportement (point 2.3.10 du plan de travail)	23–25	8
E. Cadre international de gestion de l'azote (point 2.3.7 du plan de travail)	26–29	8
IV. Questions d'orientation, constatations et recommandations	30	9

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en coopération avec le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, décrit les résultats de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, qui s'est tenue les 25 et 26 mars 2014 à Madrid. Les documents d'information, les communications et les rapports présentés à la réunion peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.clrtap-tfrn.org/tfrn-9>.

A. Participation

2. À la neuvième réunion de l'Équipe spéciale (et aux réunions connexes) ont participé 50 personnes venues de 16 pays, dont des représentants du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, du Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement et de l'Office fédéral allemand de l'environnement, ainsi que plusieurs membres du Bureau européen pour la prévention et la réduction intégrées de la pollution pour lutter contre les émissions (Commission européenne).

B. Organisation des travaux

3. La neuvième réunion de l'Équipe spéciale était coprésidée par M. T. Dalgaard (Danemark) et M. M. Sutton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Elle était accueillie par l'Espagne, avec le soutien du Gouvernement britannique (Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales), du Gouvernement danois (Ministère de l'environnement et Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche), de l'Espagne (Université polytechnique de Madrid avec une contribution du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement) et de la Commission européenne (à travers le projet sur les effets des changements climatiques sur la pollution atmosphérique et les stratégies d'intervention visant les écosystèmes européens (ECLAIRE)). Le Royaume-Uni a notamment financé la participation de cinq experts de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, parmi lesquels les deux Coprésidents du Groupe d'experts de l'azote dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que la fourniture de services d'interprétation simultanée. Les participants ont pu contribuer aux travaux de la réunion principale de l'Équipe spéciale et prendre part aux activités du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole et du Groupe d'experts des bilans d'azote, y compris à un atelier de formation spécialement consacré aux bilans d'azote dynamiques, qui a eu lieu le 27 mars 2014 à Madrid et sur lequel on trouvera des informations à l'adresse <http://www.clrtap-tfrn.org/tfrn-9>.

4. En outre, un atelier sur les dépôts d'azote et les Directives Nature avait auparavant été organisé conjointement avec le Gouvernement britannique (comme suite au séminaire Natura pour la région atlantique) du 2 au 4 décembre 2013 à Peterborough (on trouvera des documents d'information à l'adresse <http://jncc.defra.gov.uk/page-5954>). Cet atelier avait notamment permis d'analyser les progrès accomplis par les pays en vue de faire décroître les émissions d'azote pour réduire les menaces pesant sur le réseau Natura 2000 de zones spéciales de conservation dans la région atlantique de l'Union européenne (UE). Des exemples de pratiques optimales concernant les méthodes d'atténuation des émissions ont été relevés. Il a été constaté que des résultats de grande portée avaient été obtenus en matière de réduction des émissions d'oxydes d'azote, mais aussi que seuls les pays qui disposaient d'un cadre réglementaire clair étaient parvenus à réduire nettement les émissions d'ammoniac au cours des dix dernières années.

5. Un atelier d'experts sur les bilans et indicateurs de l'azote pour l'ensemble de l'économie a également été organisé les 31 mars et 1^{er} avril 2014 à Paris, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

6. L'Équipe spéciale s'emploie à renforcer ses liens de collaboration avec des entités telles que les suivantes: le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment le Fonds pour l'environnement mondial; la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi que les conventions marines régionales, parmi lesquelles la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM), la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) et la Convention relative à la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest); le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le Partenariat mondial pour la gestion des nutriments, coordonnés par le PNUE; la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique; la Commission européenne; l'OCDE; l'Initiative pour l'agriculture de la Coalition pour le climat et l'air pur; le Forum mondial sur la pollution atmosphérique; et l'Initiative internationale sur l'azote.

II. Résumé des travaux de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale

7. Les participants ont abordé la question de l'élaboration d'un projet de rapport sur les approches intégrées concernant la politique de réduction des émissions d'azote. Il a été constaté en particulier que la liste de cinq mesures prioritaires visant à réduire les émissions d'ammoniac que l'Équipe spéciale avait communiquée au Groupe de travail des stratégies et de l'examen (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/16, par. 16) avait été bien accueillie et que des groupes de détaillants en produits alimentaires et d'autres parties s'intéressaient à la mise au point d'une approche de ce type prenant en considération l'ensemble du cycle de l'azote.

8. L'Équipe spéciale a pris note de la contribution apportée par le rapport «Our Nutrient World¹» de 2013, établi par le Partenariat mondial pour la gestion des nutriments en collaboration avec l'Initiative internationale sur l'azote et sous la direction de M. M. Sutton, Coprésident de l'Équipe spéciale. Le rapport recensait 10 «mesures clefs» à prendre dans un certain nombre de grands domaines en vue de mieux gérer l'azote, l'objectif étant de définir 10 options pratiques et économiques pour réduire la pollution par l'azote tout en optimisant les avantages procurés par l'économie verte.

9. Il a été convenu de poursuivre ces travaux en 2014 et 2015 en sollicitant des ressources à cet effet et en diffusant largement les 10 options définies pour l'azote par le biais d'Internet, de brochures et par des contacts directs avec le secteur agroalimentaire.

¹ «The challenge to produce more food and energy with less pollution» (Sutton M.A., Bleeker A., Howard C.M., Bekunda M., Grizzetti B., de Vries W., van Grinsven H.J.M., Abrol Y.P., Adhya T.K., Billen G., Davidson E.A., Datta A., Diaz R., Erisman J.W., Liu X.J., Oenema O., Palm C., Raghuram N., Reis S., Scholz R.W., Sims T., Westhoek H. & Zhang F.S., avec des contributions d'Ayyappan S., Bouwman A.F., Bustamante M., Fowler D., Galloway J.N., Gavito M.E., Garnier J., Greenwood S., Hellums D.T., Holland M., Hoysall C., Jaramillo V.J., Klimont Z., Ometto J.P., Pathak H., Ploegh F., Powlson D., Ramakrishna K., Roy A., Sanders K., Sharma C., Singh B., Singh U., Yan X.Y. & Zhang Y.) (2013) Our Nutrient World: The challenge to produce more food and energy with less pollution. Global Overview of Nutrient Management. Publié par le Centre d'écologie et d'hydrologie (Édimbourg) pour le compte du Partenariat mondial pour la gestion des nutriments et de l'Initiative internationale sur l'azote. 114 p. <http://nitrogen.org/sites/default/files/documents/files/ONW.pdf>).

10. Un représentant du Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement a présenté des initiatives visant à réduire l'emploi d'engrais chimiques, notamment en améliorant l'utilisation des fumiers organiques et en évaluant les exploitations agricoles disposant de terres suffisantes pour pouvoir tirer parti du fumier produit localement. Un exposé relatif au Portugal a également donné une bonne vue d'ensemble de la question de l'azote dans l'eau et dans l'atmosphère; l'attention a été appelée sur le fait que les diminutions antérieures constatées dans le recours aux engrais résultaient de baisses de la production. Actuellement, les zones de pollution par les nitrates s'étendaient.

11. Le Coprésident du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole, M. S. Bittman (Canada), a présenté la situation actuelle en matière de gestion de l'azote au Canada, où l'ammoniac ne faisait l'objet d'aucune réglementation. Il était intéressant de noter que des épandeurs à faibles émissions étaient de plus en plus utilisés, non pas pour des motifs de réduction de la pollution, mais parce que les agriculteurs pouvaient bénéficier d'un dégrèvement d'impôt en déclarant les coûts d'acquisition de ces machines. L'accent a été mis en outre sur l'importance du moment choisi pour l'épandage – compte tenu de facteurs tels que les précipitations ou la direction et la vitesse du vent – en vue de réduire les émissions.

12. Des représentants de la Fédération de Russie, de la République tchèque et de l'Ukraine ont aussi présenté des exposés. En Fédération de Russie, les niveaux de production d'engrais augmentaient du fait des exportations vers des pays tiers, alors que la consommation nationale d'engrais demeurait très faible, sachant qu'elle représentait moins d'un cinquième du volume des exportations. Une étude de cas russe sur le bilan d'azote a également été présentée. Concernant l'Ukraine, il a été question des prescriptions relatives au bétail dans l'optique de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et il a été constaté que l'élaboration de techniques et leur mise en œuvre étaient deux choses différentes, tout comme dans bon nombre d'autres pays.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015 (ECE/EB.AIR/122/Add.2)

A. Élaboration de la version définitive du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles (ECE/EB.AIR/120) (point 2.3.1 du plan de travail)

13. Avec le concours du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole, l'Équipe spéciale s'est mise en rapport avec le secrétariat de la CEE afin d'arrêter la version définitive du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles (document d'orientation sur l'ammoniac) (ECE/EB.AIR/120) à la suite de l'adoption de ce document par l'Organe exécutif à sa trente et unième session, en décembre 2012. La version papier du document, intitulée «Options for Ammonia Mitigation: Guidance from the UNECE Task Force on Reactive Nitrogen» a été publiée en anglais en mars 2014 par le Centre d'écologie et d'hydrologie (Royaume-Uni), pour le compte de l'Équipe spéciale. Une version en langue russe, en cours d'élaboration, devrait paraître dans le courant de 2014, une fois la traduction disponible.

14. L'Équipe spéciale a constaté que le document d'orientation sur l'ammoniac constituait, sous forme imprimée, une source essentielle d'informations sur la réduction des émissions d'ammoniac à diffuser auprès des parties prenantes. Elle faisait ainsi mieux

connaître ses travaux tout en reconnaissant les mérites des auteurs, dont les apports avaient été fournis pour l'essentiel gracieusement (en tant que contributions nationales en nature). L'Équipe spéciale a reconnu que cette reconnaissance nominative représentait une part importante de la stratégie consistant à encourager les contributions en nature à ses travaux.

15. Au total, 1 000 exemplaires papier du document d'orientation sur l'ammoniac avaient été imprimés avant la neuvième réunion de l'Équipe spéciale, où il en a été distribué 300. La version papier en russe est en cours d'élaboration.

B. Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac de la CEE (EB.AIR/WG.5/2001/7) (point 2.3.3 du plan de travail)

16. Les Présidents du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole ont présenté à l'Équipe spéciale un projet de code-cadre révisé de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac, tâche qui avait bénéficié d'une contribution financière de l'Allemagne. Il est prévu de fournir un résumé présentant les messages clés et des informations à jour à l'Organe exécutif en décembre 2014. Cela étant, compte tenu des ressources dont disposent actuellement les partenaires du Groupe d'experts, le projet définitif de code-cadre révisé sera en principe communiqué au Groupe de travail des stratégies et de l'examen en 2015 pour approbation et adoption par l'Organe exécutif en 2016. S'il s'avère nécessaire d'adopter le code-cadre révisé à une date antérieure pour que la Directive révisée fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques (Directive NEC) fasse référence à ce document, l'Équipe spéciale devra disposer de ressources financières supplémentaires afin que le Groupe d'experts puisse accélérer ses travaux. Étant donné l'importance que revêt le code-cadre, l'Équipe spéciale entend, dans la mesure du possible au vu des ressources disponibles, en suivre et en actualiser le contenu (après sa mise au point définitive en 2015) en fonction des observations formulées et des faits nouveaux observés.

17. L'Équipe spéciale a noté que l'annexe III du projet de Directive NEC révisée de la Commission européenne mettait largement à profit divers documents établis par l'Équipe spéciale, à savoir: le document d'orientation de la CEE sur l'ammoniac, le document d'orientation de la CEE sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/119) et le code-cadre de la CEE sur l'ammoniac. Concrètement, les propositions de mesures techniques figurant dans l'annexe en question étaient fondées sur des options d'un niveau d'ambition technique moyen ou faible, à l'instar de ce que préconisait déjà l'Équipe spéciale dans sa présentation des options (options B et C, notamment) envisageables pour réviser l'annexe IX du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/16). La prise en compte de ces options dans l'annexe III se justifiait donc tout à fait d'un point de vue technique et économique, s'agissant de satisfaire aux plafonds d'émission nationaux proposés.

18. L'engagement dans le processus de révision du document de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF) de l'Union européenne pour l'élevage de porcs et de volailles se poursuit. Il a été facilité par la participation du Coprésident du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole, M. M. Dedina, et d'autres membres du Groupe d'experts. La compréhension commune de la nature complémentaire des processus de la CEE et de la Commission européenne a été encore renforcée à la neuvième réunion de l'Équipe spéciale (et à la réunion du Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole), où des représentants de la Commission européenne associés au processus BREF (Centre commun de recherche de Séville) ont participé aux discussions concernant la mise à jour du code-cadre relatif à l'ammoniac.

19. L'Équipe spéciale a noté que les options envisagées concernant un objectif ou une valeur limite pour les concentrations d'ammoniac dans l'air ambiant n'avaient pas été incorporées dans les propositions de la Commission européenne sur la qualité de l'air. Elle s'est déclarée disposée à étoffer ces options à l'appui des travaux menés dans le cadre de la Convention, constatant que les avantages et les perspectives d'une valeur applicable à l'ammoniac pour la qualité de l'air avaient déjà été soulignés lors d'un atelier sur les dépôts d'azote et les sites Natura 2000² organisé à Bruxelles en 2009, ainsi que lors du récent atelier «Saltsjobaden V³», qui s'était tenu à Göteborg du 24 au 26 juin 2013. Une valeur limite de ce type pouvait être un outil essentiel pour appuyer la protection des écosystèmes naturels dans l'Union européenne, eu égard en particulier au respect des engagements actuels en matière de biodiversité (réseau Natura 2000, par exemple).

C. Document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/119) (points 2.3.2, 2.3.5 et 2.3.9 du plan de travail)

20. Le Groupe d'experts des bilans d'azote s'est principalement attaché à présenter les annexes accompagnant le document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux et à en démontrer l'application pour les bilans d'azote de certains pays, dont l'Autriche, le Canada et la Suisse. En outre, un outil permettant de conférer un caractère dynamique au bilan d'azote national existant a été conçu, appliqué (version préliminaire) et mis à l'essai sur une version réduite du bilan d'azote de la Suisse.

21. L'Équipe spéciale a poursuivi, en partenariat avec l'OCDE, les travaux visant à harmoniser les méthodes applicables aux bilans d'azote nationaux, notamment par une proposition tendant à élargir l'approche du bilan d'azote du sol de l'OCDE. Lors de l'atelier d'experts sur les bilans et indicateurs de l'azote pour l'ensemble de l'économie organisé conjointement avec l'OCDE les 31 mars et 1^{er} avril 2014 à Paris, des experts nationaux et des membres de l'Équipe spéciale sont convenus de continuer à élaborer des indicateurs principaux simples, dérivés des bilans d'azote nationaux. La solution consistant à rendre compte de l'efficacité de l'utilisation de l'azote sur l'ensemble de la chaîne (différence entre l'azote produit et l'azote utilisé), initialement proposée dans la publication «Our Nutrient World», est en cours de mise au point et pourrait être considérée comme un éventuel indicateur principal. Il est prévu d'examiner plus avant les indicateurs de l'efficacité de l'utilisation de l'azote dans le cadre du projet de système international de gestion de l'azote (voir par. 26) (les premiers résultats sont attendus à partir de 2016). Des ressources supplémentaires seraient nécessaires si des résultats devaient être obtenus avant cette date.

22. L'importance d'une utilisation globalement plus efficace de l'azote a été reconnue dans le rapport intitulé «Réduire les émissions de N₂O pour protéger le climat et la couche d'ozone», publié par le PNUE avec le concours de l'Équipe spéciale (http://www.unep.org/publications/ebooks/unepn2oreport/portals/50198/UNEPN2O_ES_FR.pdf). Dévoilé en novembre 2013, à la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce rapport insiste sur la nécessité d'une stratégie de réduction des émissions d'oxydes d'azote associant une meilleure efficacité de l'utilisation de l'azote dans l'agriculture, des mesures techniques dans l'industrie, une

² On trouvera les résultats de l'atelier au chapitre 7, Hicks *et al.*, 2011, et à l'adresse <http://cost729.ceh.ac.uk/n2kworkshop>.

³ On trouvera les résultats de l'atelier au chapitre 3.2, Grennfelt *et al.*, 2013, et à l'adresse <http://saltsjobaden5.ivl.se/download/18.372c2b801403903d275747b/1383119195373/Saltsjobaden+V.pdf>.

moindre consommation de viande et de produits laitiers, une réduction des déchets et des pertes de produits alimentaires, et une réduction des pertes provenant des eaux usées et de la combustion de la biomasse.

D. Réduction des émissions d'azote par des changements de comportement (point 2.3.10 du plan de travail)

23. Par l'intermédiaire de son Groupe d'experts sur l'azote et l'alimentation, l'Équipe spéciale s'apprête à publier ses résultats sur la façon dont des changements de comportement en matière de choix alimentaires peuvent compléter des mesures de réduction des émissions d'azote fondées sur des interventions d'ordre technique dans la chaîne alimentaire, et notamment sur l'impact possible de plusieurs scénarios de modification du régime alimentaire. Un document⁴ présentant les principaux messages à adresser en la matière, publié au printemps 2014, sera suivi du rapport complet sur ce sujet, à paraître à l'été 2014 en tant que rapport spécial sur l'évaluation de l'azote à l'échelle européenne.

24. Les résultats de l'analyse effectuée à l'échelle de l'UE montrent que les choix alimentaires constituent un facteur très important. Des scénarios envisageant une réduction de 25 ou 50 % de la consommation de différents produits de l'élevage (viande, laitages) ont été étudiés. Il en ressort qu'une réduction de 50 % de la consommation de tous les produits carnés et laitiers ferait diminuer les niveaux de pollution par l'azote (émissions d'ammoniac, de nitrates et d'oxydes d'azote) de 40 à 45 % environ, de même que les émissions de méthane et de dioxyde de carbone d'origine agricole. En même temps, de vastes superficies de terres agricoles seraient ainsi libérées, ce qui permettrait de produire pour l'exportation ou d'augmenter la production bioénergétique. Selon le scénario à 50 %, la consommation moyenne de viande rouge passerait de 207 % à 107 % de l'apport moyen journalier recommandé.

25. Une fois le rapport du Groupe d'experts sur l'azote et l'alimentation publié, il est prévu que les travaux du Groupe d'experts privilégient désormais les relations entre experts de la biogéochimie et de l'environnement et experts de la nutrition et de la santé, ainsi que les relations avec les acteurs des secteurs de la production et de la vente de produits alimentaires, s'agissant en particulier de comprendre les obstacles aux changements de comportement et d'y remédier. Les Parties intéressées sont invitées à se mettre en rapport avec les coprésidents de l'Équipe spéciale.

E. Cadre international de gestion de l'azote (point 2.3.7 du plan de travail)

26. Une proposition adressée au Fonds pour l'environnement mondial en partenariat avec le PNUE et l'Initiative internationale sur l'azote a été approuvée par le Conseil du Fonds, ce qui a permis de passer à la phase de subvention de l'élaboration du projet relatif à des recherches ciblées visant à mieux comprendre le cycle global de l'azote, en vue de mettre en place un système international de gestion de l'azote. Ce projet associe une analyse à l'échelle mondiale à des activités de démonstration au niveau régional, y compris un appui financier à des activités de ce genre en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ce qui devrait sensiblement contribuer à renforcer la mise en œuvre et la ratification de la Convention dans les pays concernés. Au terme de la phase en question, il est prévu que le projet se déroule entre 2015 et 2019.

⁴ Westhoek, H., Lesschen, J.P., Rood, T., Wagner, S., De Marco, A., Murphy-Bokern, D., Leip, A., van Grinsven, H., Sutton, M.A., et O. Oenema (2014) Food choices, health and environment: Effects of cutting Europe's meat and dairy intake. Global Environmental Change.

27. Une liste de régions pilotes est en cours d'établissement: les propositions bénéficiant d'un soutien du FEM dans la région de la CEE concernent la Baltique du Nord-Est (Estonie, Fédération de Russie et Lettonie) et le bassin du Dniepr (Biélorus, Fédération de Russie et Ukraine), ainsi qu'une zone atlantique (Belgique, Espagne, France, Portugal et Royaume-Uni) pour laquelle des fonds de la Commission européenne ont été alloués au titre d'un projet existant. Le choix de ces zones permettrait d'étoffer les liens avec la Convention sur l'eau de la CEE et les conventions marines régionales, dont l'HELCOM, la Convention OSPAR et la Convention de Bucarest. L'Asie centrale (vallée de Fergana et bassin septentrional du Syr-Daria (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan)) est considérée comme une région susceptible de se prêter à des études préparatoires à l'appui de futures démonstrations.

28. Au-delà de la région de la CEE, parmi les territoires où pourraient être menées des activités régionales de démonstration faisant l'objet d'une collaboration dans le cadre du projet d'établissement d'un système international de gestion de l'azote, il convient de mentionner l'Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Népal et Sri Lanka, par exemple), l'Asie de l'Est (Chine, Japon, Philippines et République de Corée), le bassin du lac Victoria (Kenya, Ouganda et Tanzanie) et l'Amérique latine.

29. Tandis que le projet se trouve dans la phase de subvention, les Parties et d'autres donateurs sont invités à fournir des contributions pour soutenir la mise au point du processus lié à un système international de gestion de l'azote. Le FEM considère son investissement, qui devrait s'élever à 6 millions de dollars des États-Unis, comme un catalyseur susceptible de mobiliser de nouveaux investissements substantiels aux niveaux régional et mondial. Pour tout renseignement complémentaire concernant l'élaboration du système envisagé, il convient de s'adresser à l'Équipe spéciale (tfrn@ceh.ac.uk).

IV. Questions d'orientation, constatations et recommandations

30. L'Équipe spéciale a noté ce qui suit:

a) Ainsi qu'il ressort des travaux sur l'évaluation des dommages causés aux écosystèmes par la pollution atmosphérique due à l'azote et l'intégration de ces dommages dans les chaînes modélisées, travaux menés avec l'appui du projet ECLAIRE (septième programme-cadre de recherche de l'UE), les changements climatiques à venir devraient entraîner une augmentation des émissions d'ammoniac (voir le numéro spécial sur le cycle global de l'azote des *Philosophical Transactions of the Royal Society*, 2013 – document de Sutton *et al.*⁵). Un tel constat signifie que les mesures décrites à l'annexe III du projet de Directive NEC révisée devraient s'avérer plus importantes encore dans l'optique d'une réduction des émissions globales d'ammoniac et de leurs effets sur l'environnement et la santé;

b) Si les Parties le demandent, des exceptions aux prescriptions applicables aux petites exploitations agricoles (répondant par exemple à une définition précise, à savoir un cheptel de moins de 50 têtes de bétail, des épandeurs mobiles d'une contenance inférieure à 5 m³, etc.) pourraient fournir un moyen économiquement rationnel permettant de centrer les mesures de réduction des émissions sur les situations qui présentent le meilleur rapport

⁵ Sutton M.A., Reis R., Riddick S.N., Dragosits U., Nemitz E., Theobald M.R., Tang Y.S., Braban C.F., Viero M., Dore A.J., Mitchell R.F., Wanless S., Daunt F., Fowler D., Blackall T.D., Milford C., Flechard C.F., Loubet B., Massad R., Cellier P., Coheur P.F., Clarisse L., van Damme M., Ngadi, Y., Clerbaux C., Skjøth C.A., Geels C., Hertel O., Wichink Kruit R.J., Pinder, R.W., Bash J.O., Walker J.D., Simpson D., Horvath, L., Misselbrook, T.H., Bleeker A., Dentener F. et Wim de Vries V. (2013) Toward a climate-dependent paradigm of ammonia emission & deposition. *Phil. Trans. Roy. Soc. (Ser. B)*. 368: 20130166. <http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2013.0166>.

coût-efficacité (par exemple, en prenant en compte 70 % des émissions d'ammoniac provenant du bétail à l'aide de mesures ciblant environ 12 % des exploitations bovines) (voir l'annexe I du document «Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg» (ECE/EB.AIR/WG.5/2010/4));

c) Différents changements à venir entraîneront probablement une augmentation de la part d'animaux élevés dans les exploitations agricoles de moyenne ou de grande taille (plus de 50 têtes de bétail, par exemple);

d) La communauté scientifique porte aujourd'hui une attention accrue à l'aspect spatial d'une meilleure efficacité de l'utilisation des nutriments, sachant que l'application de limites au taux d'apport de nutriments ou une densité maximale de bétail peut aider à prévenir les excédents locaux de fumier, qui exercent un effet néfaste à cet égard, et à encourager les systèmes agricoles mixtes (culture et élevage), qui contribuent au contraire à améliorer l'assimilation des nutriments et à réduire les émissions d'ammoniac et d'azote;

e) Les options envisageables pour fixer une valeur limite pour les concentrations d'ammoniac dans l'air ambiant doivent être examinées plus avant, en particulier au regard du respect des engagements actuels en matière de protection de la biodiversité dans l'UE et dans la région de la CEE (voir par. 19);

f) L'importance que revêt la collecte de données à plus grande échelle et normalisées sur les activités et la gestion au niveau des exploitations, de même que les difficultés rencontrées à cet égard, devraient être davantage prises en considération car les estimations régionales des émissions et des réductions d'émissions obtenues par les Parties pâtissent de l'insuffisance de données de ce type.
